

DEC192482DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162918INSHS du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Thomas VERNET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara », à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC175154INSHS du 8 août 2017 nommant Mme Elodie APARD, directrice adjointe de l'unité USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision DEC182283INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie-Aude FOUÉRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE appelée à d'autres fonctions :

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;

Vu la décision DEC190945INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Monsieur Marc MAILLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Vincent FRANCIIGNY appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC192187INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Madame Sophie DULUCQ aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020, en remplacement de Monsieur Thomas VERNET appelé à d'autres fonctions ;



DECIDE :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOUÉRE**, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, délégation de signature est donnée à **Mesdames Elodie APARD et Sophie DULUCQ** directrices adjointes et **Monsieur Marc MAILLOT** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, Mesdames Elodie APARD et Sophie DULUCQ directrices adjointes et Monsieur Marc MAILLOT directeur adjoint, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.